

CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTINUUM BAC-3 / BAC+3

Années universitaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029

LYCEE JACQUES AMYOT

6 bis, rue E. Michelet
77011 MELUN CEDEX
Tél. 01 64 71 47 00
Fax 01 64 71 47 04

Référence Univ-Eiffel SAPOF : 2026-00413

Entre

Et

L'Université Gustave Eiffel, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement,
N° SIRET 130 026 123 00013, APE 8542Z,
N° UAI : 0772894C,
N° de déclaration d'activité 11770688077, enregistrée auprès du préfet de la région IDF,
N° TVA intracommunautaire : FR59130026123,
Site Campus de Marne-la-Vallée, 5 Boulevard Descartes - Champs-sur-Marne - 77454
Marne-la-vallée Cedex 2,
Représentée par sa Présidente, Madame Corinne BLANQUART,
Ci-après désignée par « **l'Université** »,

Le Lycée

Jacques Amyot

Etablissement public local d'enseignement (EPL),

N° UAI :

0770933W

Situé

6 bis rue Edmond Michelet 77000 Melun

Représenté par

M. Deprez

Proviseur(e),

Ci-après désigné par « Le Lycée

Jacques Amyot

»

Préambule

Vu le code de l'éducation, notamment son article L612 – 3 ;

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite loi ESR, en particulier son article 33 ;

Vu la circulaire n°2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention est, dans le respect des directives de la loi ESR, de faciliter les parcours de formation des étudiants entre le lycée et l'université. Elle s'attache à définir de manière opérationnelle les actions prévues, leurs modalités de mise en œuvre et de suivi. Au-delà de ces actions, les occasions de rencontre et d'échanges entre les personnels des deux établissements, en particulier des personnels enseignants, seront systématiquement facilités.

Article 2 : LES FORMATIONS CONCERNEES ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Toutes les formations de l'université sont potentiellement concernées par la présente convention. Pour les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), la liste des formations concernées est donnée en annexe.

Article 3 : LES ACTIONS PREVUES

Axe 1 : Connaissance mutuelle et partage d'enseignements

- Organiser des échanges sur les programmes
- Echanger sur les pratiques pédagogiques et sur les dispositifs expérimentaux
- Informer les équipes éducatives : outils et dispositifs
- Présenter les attendus et objectifs visés par les formations
- Partage de connaissance sur les réformes et les évolutions réglementaires

Axe 2 : Fluidité et sécurisation des parcours

- Concevoir des dispositifs partagés pour faciliter la réorientation d'élèves et d'étudiants entrants ou sortants en cours de cursus
- Faciliter la poursuite d'études des élèves de STS et CPGE à l'université par une validation des acquis et par la mise en place de modules passerelles ou de l'université vers les lycées avec accord des équipes pédagogiques

Axe 3 : Information et accompagnement des élèves et de leurs familles

- Informer les lycéens et leur famille sur l'offre générale de formation
- Présenter les formations sous forme thématique
- Organiser des journées d'immersion thématiques
- Associer les lycéens à des initiatives scientifiques, culturelles et sportives

Axe 4 : Réflexion sur la carte des formations post-bac

- Assurer la complémentarité de l'offre
- Travailler sur sa cohérence et sa lisibilité

Si des actions spécifiques sont prévues, notamment dans le cadre des CPGE ou des BTS, elles seront précisées dans une annexe à la présente convention ou dans un avenant.

Article 4 : INSCRIPTION EN CUMULATIF

Conformément à l'article L612-3 du code de l'éducation, Tous les élèves inscrits en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) d'un lycée public sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des EPSCP ayant conclu une convention avec ce lycée. Cette inscription est facultative pour les élèves de BTS.

L'inscription à l'université emporte paiement à l'Université Gustave Eiffel des droits d'inscription fixés annuellement par arrêté ministériel et paiement au CROUS, sur le site cvec.etudiant.gouv.fr, de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), si celle-ci n'a pas été acquittée en amont.

Les droits et prestations auxquels donnent droit ces paiements sont listés dans les annexes à la présente convention.

Article 5 : SUIVI DE LA CONVENTION

Afin d'assurer le suivi de la convention, les signataires conviennent de désigner chacun un référent, qui facilitera les démarches entre les acteurs de la convention.

Les deux référents rédigeront annuellement un compte-rendu des actions effectivement organisées dans le cadre de la convention et, éventuellement, proposeront des pistes d'amélioration.

Le référent désigné par le lycée est :

Civilité Prénom NOM : Akima Zeghadi
Qualité : Secrétaire des élèves

Les référentes désignées par l'Université Gustave Eiffel sont :

Madame Véronique MAIRESSE, Responsable du Service Information Orientation et Insertion Professionnelle (SIO-IP)

Madame Sonia LO MELE, Chargée de liaison lycées/Université
sonia.lo-mele@univ-eiffel.fr - 01 60 95 72 48

Article 6 : DUREE ET MODALITE DE RECONDUCTION

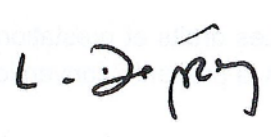
La présente convention est valable pour une durée de trois années universitaires, à savoir 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période actuelle d'accréditation de l'université.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les deux parties.

Toute résiliation devra faire l'objet d'un courrier au plus tard fin avril de l'année universitaire précédente.

Fait à Champs sur Marne, le 15/09/26.....


Pour la présidente et par délégation
La vice-présidente Formation et Innovation Pédagogique
Pour l'Université Gustave Eiffel
Corinne **BLANQUART**
Présidente
Mélina BEN SALEM


Pour le Lycée

Proviseur



Annexe 1 : Actions possibles avec les lycées

Offre de services		
A l'université Gustave Eiffel		
Conférences à l'université	Les classes de 1ères à l'université (présentation des études universitaires suivie d'un mini-cours spécifique) Conférences pour les élèves de terminales (présentation des études et des attendus) en visio Plusieurs thématiques : les études en licences, les BUT, les études d'architecture, les études d'ingénieurs, l'alternance, l'IAE Conférence pour les élèves de secondes (comprendre les liens entre choix de spécialités et poursuite d'études dans le supérieur)	Inscriptions par classe Inscriptions individuelles et détail des conférences sur le site https://orientation-lyceens.univ-gustave-eiffel.fr/
Université à l'essai	Permettre aux élèves de participer à 1 cours ou TD de première année de l'université Gustave Eiffel.	Inscriptions individuelles et détail du dispositif sur le site https://orientation-lyceens.univ-gustave-eiffel.fr/
Réunion parents et élèves	Soirée de lancement Parcoursup à destination des lycéens de terminales et de leurs parents Présentation des attendus des différents parcours de 1^{er} cycle (licences, BUT, prépa intégrée) à destination des lycéens de secondes et 1ères et de leurs parents	Inscriptions individuelles sur le site : https://orientation-lyceens.univ-gustave-eiffel.fr/
Réunion des équipes éducatives	Echanges enseignants des lycées et de l'université (attendus, Parcoursup, poursuite d'études...)	
DANS LES LYCEES		
Réunion parents		Mise en place par le chef d'établissement et/ou DCIO
Réunion avec les enseignants de lycée		Mise en place par le chef d'établissement et/ou DCIO
Conférences pour les lycéens (1ères et terminales)	Présentation des études universitaires, de la vie étudiante et des formations de l'Université Gustave Eiffel	2 séances de 1 heure au maximum par établissements
Participation aux Journée Portes Ouvertes, forums...		A la demande du chef d'établissement ou de l'équipe éducative
D'autres actions sont envisageables sur demande		

Annexe 2 : offre de services spécifiques CPGE

Offre de service		CPGE inscrits	Commentaires
Ressources doc	Accès aux BU	X	
Services numériques	Accès à l'ENT	X	
	Accès aux catalogues documentaires en ligne	X	
	Accès à la plateforme d'apprentissage de Langues étrangères (initiation)	X	
	Accès à la plateforme MOODLE de la formation	X	
	Accès à la plateforme Voltaire	X	
	Accès à la plateforme d'apprentissage bureautique PIX	X	
Certifications « sous réserve de faisabilité, modalités à préciser dans un avenant spécifique »	Se présenter à la certification PIX	X	Modalités à préciser dans un avenant spécifique
	Se présenter à la certification Voltaire	X	Modalités à préciser dans un avenant spécifique
	Valider un niveau en langues étrangères CLUE (Certification en langues de l'Université Gustave Eiffel)	X	Modalités à préciser dans un avenant spécifique
Passerelles	Faciliter les réorientations de CPGE 1 et 2 vers la Licence		Possibilité aussi d'intégrer une CPGE pour des étudiants de licence
Parcours recherche	Cours – stages en Laboratoire - Interventions de doctorants - TPI		

Annexe 3 : Réorientation/inscription CPGE- Licence

Les formations concernées par la présente convention sont les suivantes :

Licence Arts - Licence économie et gestion - Licence géographie et aménagement - Licence histoire - Licence langues étrangères appliquées – Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Licence lettres - Licence mathématiques – Licence Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) - Licence informatique - Licence physique, chimie - Licence sciences pour l'ingénieur - Licence sociologie – Licence STAPS : Education et motricité, Licence STAPS : Management du sport, Licence STAPS : Activité physique adaptée-santé , Licence Génie urbain

Le tableau des correspondances CPGE/L1 est joint en annexe 4.

Pour un étudiant de 1^{ère} année de CPGE inscrit en cumulatif à l'Université Gustave Eiffel l'admission en 2nde année de CPGE donne automatiquement la validation de la 1^{ère} année de licence avec attribution des 60 ECTS correspondants et permet l'inscription en cumulatif en 2^{ème} année de licence.

Tout étudiant de 1^{ère} année de CPGE, non inscrit en cumulatif, souhaitant s'inscrire en 2^{ème} année de licence à l'université, qu'il soit admis ou non en 2^{ème} année de CPGE, devra déposer un dossier de candidature auprès de l'Université Gustave Eiffel, selon les modalités indiquées par le secrétariat de la formation universitaire concernée. En cas d'accord de la commission d'examen des candidatures de l'Université Gustave Eiffel, l'étudiant pourra alors procéder à son inscription en s'acquittant des droits d'inscription fixés chaque année par arrêté ministériel.

Les étudiants de 1^{ère} année de CPGE, inscrits en cumulatif en 1^{ère} année de licence de l'Université Gustave Eiffel, désirant abandonner la CPGE en cours d'année pourront, sous réserve de l'accord du responsable de formation, intégrer l'université au 2nd semestre de la 1^{ère} année de licence, si la demande a été faite avant la fin du 1^{er} trimestre selon les modalités indiquées par le secrétariat de formation.

Pour un étudiant de deuxième année de CPGE :

Pour un étudiant souhaitant se réorienter en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence à l'université et qui était inscrit l'année précédente en cumulatif auprès de l'Université Gustave Eiffel, la commission d'examen des candidatures de l'Université Gustave Eiffel pourra prononcer une autorisation d'inscription suite à l'examen de son dossier ou un refus d'inscription si le parcours est non adapté (cf tableau annexe 4). En cas d'autorisation, celle-ci peut s'accompagner d'un contrat pédagogique permettant la mise en place des dispenses d'enseignement, de validation d'acquis, et/ou d'une obligation de suivre des ECUE ou UE supplémentaires (issus des maquettes pédagogiques des années antérieures) voire d'un diplôme universitaire.

Tout étudiant souhaitant se réorienter (hors cumulatif) en 2^e ou 3^e année de licence à l'université, devra déposer un dossier de candidature auprès de l'Université Gustave Eiffel, selon les modalités indiquées par le secrétariat et selon un calendrier arrêté annuellement. Le dossier sera examiné par la commission d'examen des candidatures de l'Université Gustave Eiffel.

Annexe 4

Correspondances CPGE/L1

CPGE	L1
Scientifiques	
BCPST Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la terre	L1 Physique, Chimie
MPSI Mathématiques, Physique et Sciences pour l'Ingénieur	L1 Mathématiques / Informatique L1 Physique, Chimie L1 Sciences pour l'Ingénieur L1 Génie Urbain
MP2I Mathématiques, Physique et Ingénierie Informatique	L1 Mathématiques / Informatique L1 Physique, Chimie L1 Sciences pour l'Ingénieur L1 Génie Urbain
PCSI Physique, Chimie et Sciences pour l'Ingénieur	L1 Mathématiques / Informatique L1 Physique, Chimie L1 Sciences pour l'Ingénieur L1 Génie Urbain
PTSI Physique, Technologie et Sciences pour l'Ingénieur	L1 Mathématiques / Informatique L1 Physique, Chimie L1 Sciences pour l'Ingénieur L1 Génie Urbain
TSI Technologie et Sciences Industrielles	L1 Physique, Chimie L1 Sciences pour l'Ingénieur L1 Génie Urbain

TPC Technologie Physique et Chimie	L1 Physique, Chimie
<u>Economiques et commerciales</u> ECG Economique et Commerciale Générale ECT Economique et Commerciale Technologique	L1 Economie et Gestion L1 SHS (Histoire, Géo, Socio) L1 MIASHS L1 Economie et Gestion L1 SHS (Histoire, Géo, Socio)
<u>Littéraires</u> Lettres Lettres et sciences sociales	L1 Lettres L1 SHS (Histoire, Géo, Socio) (Possibilités d'autres licences Langues et/ou Arts selon les parcours dans les lycées). L1 Lettres L1 SHS (Histoire, Géo, Socio) L1 MIASHS L1 Economie et Gestion

**Annexe 5 relative aux BTS
A compléter le cas échéant**